

# OMPI



**PCIPD/2/4**  
**ORIGINAL** : anglais  
**DATE** : 23 janvier 2001

**F**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

**COMITÉ PERMANENT DE LA COOPÉRATION  
POUR LE DÉVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC  
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**Deuxième session**  
**Genève, 5 – 8 février 2001**

**FAITS NOUVEAUX EN MATIÈRE DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION DANS  
LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT; LE SYSTÈME COLLECTIF DE GESTION DE  
SOCIÉTÉS ET LES PROJETS D'AUTOMATISATION DANS LE DOMAINE DE  
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : RAPPORT DE SITUATION**

*Document établi par le Bureau international*

## INTRODUCTION

1. Au cours de ces dernières années, la sensibilisation croissante aux droits de propriété intellectuelle a incité davantage de particuliers et d'entreprises à demander la protection de ceux-ci. Cela s'est aussi traduit par des demandes d'information plus complexes au sujet de ces droits, qui supposent souvent la recherche d'informations au-delà des frontières nationales.
2. Les tâches liées à l'administration et à la gestion des droits de propriété intellectuelle et à la fourniture d'informations y relatives ont sensiblement augmenté au sein de nombreux offices de propriété intellectuelle. Dans bien des cas, en raison du plafonnement des ressources en personnel, il n'a pas été possible aux offices et organisations de renforcer leurs effectifs pour faire face à cet accroissement de la charge de travail. L'automatisation est apparue comme l'un des moyens les plus efficaces qui puissent être mis en œuvre au sein d'un office ou d'une organisation pour faciliter l'administration, la gestion et la diffusion de l'information.
3. L'OMPI a prêté son concours aux offices pour la mise en place de l'automatisation et leur a fourni une assistance pratique dans le cadre de divers programmes de coopération pour le développement. Le présent document recense les progrès réalisés et fait le point de la situation en ce qui concerne les projets d'automatisation dans le domaine de la propriété intellectuelle menés dans des pays africains et arabes et des pays de la région Asie et Pacifique et de la région Amérique latine et Caraïbes.

## GESTION COLLECTIVE DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES

4. La nécessité d'une aide à la gestion collective du droit d'auteur est d'abord apparue à l'office du droit d'auteur du Burkina Faso, et l'OMPI a prêté son concours pour la mise en place et le développement d'un système automatisé. Après avoir fait ses preuves, celui-ci fait l'objet d'une mise à jour en vue d'être étendu à plusieurs offices nationaux.
5. Le logiciel considéré est essentiellement consacré à trois éléments primordiaux de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes :
  - les données bibliographiques et administratives relatives aux auteurs ou aux créateurs d'œuvres;
  - les données bibliographiques et administratives relatives aux œuvres, y compris les déclarations des titulaires de droits aux sociétés de gestion collective;
  - les données bibliographiques et administratives relatives à l'identification des utilisateurs d'œuvres (organismes de radiodiffusion ou de télévision ou entrepreneurs de spectacle, par exemple).
6. Le système permet l'enregistrement des données bibliographiques et administratives pertinentes. Il permet aussi d'enrichir la liste CAE (compositeur, auteur et éditeur) administrée par la Société suisse des auteurs (SUISA) et la liste WWL (World Work List) administrée par la Société américaine des éditeurs, auteurs et compositeurs (ASPAC) afin de faciliter l'échange d'informations avec d'autres organismes.

7. Depuis sa conception, en 1993, ce produit a évolué au fil de ses versions successives et a été dénommé "AFRICOS". Il existe en versions française et anglaise. Le choix de la langue dépend de la langue en usage à l'office qui met en œuvre le système. La version actuelle du produit s'intègre dans un environnement multi-utilisateur qui permet l'accès en ligne aux bases de données. Cette fonction permettra de tirer parti des bases de données extérieures qui doivent remplacer les listes CAE et WWL.

8. Il est prévu de doter les futures versions du produit d'interfaces avec des progiciels financiers qui permettront de gérer plus efficacement la perception et la répartition des redevances. L'évolution des projets relatifs au WIPONET et aux bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI) a été prise en considération dans le cadre de l'amélioration du système afin de rendre ce dernier davantage compatible avec ces projets mondiaux et d'autres normes pertinentes de l'OMPI relatives aux données de propriété intellectuelle.

9. Le système AFRICOS est maintenant opérationnel sur trois sites, au Burkina Faso, au Malawi et au Maroc. Ce dernier pays dispose de la version la plus récente du produit. Les installations du Burkina Faso et du Malawi seront quant à elles prochainement équipées de cette nouvelle version.

10. Ce produit a suscité un grand intérêt au sein du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique et d'autres bureaux chargés de la coopération pour le développement car il répond à un besoin vital, et son efficacité dans le domaine de la gestion collective est désormais reconnue.

11. Parallèlement à la modernisation des systèmes du Burkina Faso et du Malawi, il est prévu d'installer dans le courant de l'année ce logiciel dans sept autres pays, à savoir au Bénin, en Guinée, à Madagascar, au Mali, à Maurice, au Niger et en République-Unie de Tanzanie.

12. Dans la région Asie et Pacifique, un appui à l'automatisation a été assuré dans le cadre de la fourniture de matériel et de logiciels et de cours de formation à des offices de droit d'auteur et des sociétés de gestion collective de plusieurs pays.

13. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, l'OMPI contribue à l'établissement d'un système régional de gestion collective du droit d'auteur pour les pays des Caraïbes dans le cadre d'un plan d'action ciblé par région. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le document PCIPD/2/3.

#### Automatisation des offices de propriété intellectuelle de toutes les régions

14. Certains facteurs fondamentaux qui ne relèvent pas des techniques de l'information proprement dites ont contribué au succès de la mise en œuvre des systèmes d'automatisation dans le domaine de la propriété industrielle :

- l'existence de données bibliographiques exactes et fiables (Ce facteur facilite la gestion des registres nationaux et le processus de décision. Il garantit aussi le sérieux des publications officielles et favorise la diffusion d'informations fiables);
- la qualification du personnel chargé des systèmes de classification en matière de propriété industrielle (Classification internationale des brevets (CIB), Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, Classification internationale des éléments figuratifs

- des marques et Classification internationale pour les dessins et modèles industriels, respectivement établies en vertu des Arrangements de Strasbourg, de Nice, de Vienne et de Locarno. Une connaissance suffisante des modalités d'application de ces classifications et des techniques de recherche correspondantes facilite considérablement les tâches d'examen et de diffusion de l'information);
- des procédures de travail modernes qui permettent de réduire au minimum les doubles emplois et de retirer le maximum d'avantages de l'automatisation.

15. L'an dernier, le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique a lancé un programme visant à remédier aux problèmes auxquels sont confrontés de nombreux offices de propriété industrielle en ce qui concerne la collecte des données. Dans un premier temps, les documents clés sont numérisés puis conservés en mémoire en vue d'être ultérieurement transférés dans les bases de données de propriété industrielle qu'il est prévu de créer. Ce programme a été mis en œuvre au sein de quatre offices (Botswana, Kenya, Maurice et Namibie).

16. Dans le domaine de la formation, un programme de perfectionnement en ce qui concerne les systèmes de classification et les techniques de recherche ainsi que l'évaluation des procédures de travail est en cours d'élaboration. Les éléments du programme et les lieux probables de la formation devraient être communiqués sous peu.

17. La mise au point d'un logiciel général de propriété industrielle, confiée à une entreprise privée du Caire (Égypte), a considérablement progressé. Les pourparlers initiaux entre les pays arabes et le concepteur ont eu lieu à la fin de 1997, et le produit final est maintenant disponible au sein de six offices de propriété industrielle, à savoir ceux de l'Algérie, de l'Égypte, d'Oman, de l'Autorité palestinienne, du Qatar et de la Tunisie.

18. Ce produit est destiné à répondre aux besoins fondamentaux touchant à l'administration et à la gestion des demandes et enregistrements dans le domaine de la propriété industrielle. Il convient aussi bien pour un poste de travail unique que pour un vaste réseau multi-utilisateur. Il offre aussi des possibilités de recherche étendues qui facilitent considérablement le travail des examinateurs et autres chercheurs. Il permet enfin le stockage d'images, ce qui facilite la recherche des similitudes en matière de marques.

19. Ce produit a été conçu de façon à pouvoir être rapidement installé et donner à bref délai des résultats satisfaisants. D'ordinaire, son installation au sein d'un office de propriété industrielle (y compris la formation du personnel) prend une ou deux semaines. Le recours à des outils et techniques éprouvés de développement de logiciels en facilite l'installation et la mise à jour. La mise au point finale du logiciel installé est relativement simple et les adaptations à y apporter pour répondre aux impératifs nationaux après l'installation initiale peuvent être opérées via l'Internet ou à l'aide d'autres moyens électroniques.

20. Des interfaces dans la langue de l'utilisateur final sont actuellement disponibles en français, anglais et arabe. Le produit existe en version monolingue ou bilingue (arabe-anglais ou arabe-français). L'utilisateur peut opter pour la langue (ou la combinaison linguistique) de son choix au début de la séance de travail. La technique utilisée peut être facilement adaptée pour créer des interfaces dans d'autres langues, telles que l'espagnol, le portugais ou le russe.

21. Toutes les installations actuelles permettent le traitement des marques et un office a, en outre, mis en place les éléments d'une base de données relative aux brevets. Aucun des offices qui utilisent actuellement le produit ou qui envisagent de l'installer au cours des prochains mois n'a demandé de base de données consacrée aux dessins et modèles industriels.

22. La multiplication des installations au sein des offices a l'avantage de permettre au concepteur de se fonder sur les enseignements tirés de leur utilisation pour améliorer efficacement ce produit en fonction des avis et des besoins de la communauté des utilisateurs. Ce produit est également conforme aux normes pertinentes de l'OMPI concernant les données de propriété industrielle et vise à répondre le mieux possible aux impératifs des projets relatifs au WIPONET et aux BNPI.

23. Il est prévu d'installer ce logiciel en Arabie saoudite, à Bahreïn, au Soudan, en Syrie et au Yémen au cours du premier semestre de l'année en cours. Dans tous les cas, l'installation comprendra la base de données relative aux marques, et un office disposera en outre de la base de données relative aux brevets. Le fait que ce produit ait été retenu par 11 offices témoigne à l'évidence en faveur de son utilité pratique et de ses chances d'être généralement accepté.

24. Dans la région Asie et Pacifique, les projets en matière de conception et de mise en œuvre de systèmes automatisés sont très variés. Les solutions sur mesure et adaptées aux besoins des pays ont été privilégiées au détriment des solutions communes. Cette démarche s'explique par la diversité des systèmes juridiques, des réglementations et des procédures et les disparités de niveau de développement des systèmes nationaux de propriété intellectuelle, qui se répercutent sur la taille des offices et le volume de leurs activités, sans parler des différences linguistiques. Dans le cadre de l'assistance à l'automatisation, on a fait appel en priorité aux fournisseurs et aux spécialistes locaux pour l'achat de matériel et la conception de logiciels et de cours de formation, le tout sous la supervision des experts de l'OMPI.

25. Les systèmes modernes d'automatisation dans le domaine de la propriété intellectuelle reposent sur des bases de données qui permettent le stockage et la consultation de données bibliographiques essentielles et d'images des dessins, formules et représentations, qui facilitent les activités de classement, qui participent à l'examen quant au fond, à la rédaction des publications officielles et à la tenue à jour des données juridiques, en marge des autres activités traditionnelles telles que le suivi des dossiers, la tenue des registres, les rappels et l'information du public.

26. Dans la région Asie et Pacifique, les systèmes d'automatisation des opérations relatives à la propriété intellectuelle qui assurent ce type de fonctions ont été appliqués avec succès en Chine (marques et brevets), en Inde (un système d'information en matière de brevets et un système intégré concernant les marques), aux Philippines (système informatisé de gestion de la propriété intellectuelle), en République de Corée (brevets et marques), en République populaire démocratique de Corée (brevets et marques, ainsi qu'un système de gestion de bibliothèques de propriété intellectuelle) et à Singapour (brevets et marques). Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne l'automatisation d'offices de pays tels que la Malaisie, la Thaïlande et le Viet Nam.

27. Par ailleurs, plusieurs systèmes automatisés en cours d'installation devraient être opérationnels en 2001. Sont concernés le Bangladesh (marques), le Bhoutan (brevets, marques et dessins et modèles industriels), l'Iran (République islamique d') (brevets et marques), la Mongolie (brevets, marques et dessins et modèles), le Pakistan (marques), les Philippines (base de données et fonction de recherche sur les marques) et Sri Lanka (marques). Une aide est apportée à la République démocratique populaire lao pour la conception de son site Web.

28. Les autres projets d'automatisation en œuvre dans la région comprennent la réalisation d'études de faisabilité, la conception de plans stratégiques pour la modernisation des offices et de plans tactiques ou opérationnels pour la mise en œuvre des systèmes automatisés, la réalisation d'une évaluation des besoins et la fourniture de conseils sur les solutions à adopter, l'assistance à la rédaction d'appels d'offres ou de demandes de devis et l'évaluation ultérieure des soumissions. Dans tous les cas, la compatibilité potentielle avec le WIPONET et les autres projets relatifs aux techniques de l'information est assurée.

29. Une aide a été fournie à l'Inde pour l'examen et l'amélioration d'une étude nationale sur la modernisation de l'office de brevets et son suivi. L'Inde a également demandé et obtenu des conseils sur la modernisation du service de l'enregistrement des marques. Une assistance a été fournie à l'Indonésie en vue de la mise au point d'une stratégie pour faciliter la modernisation de l'administration, de la gestion et de la formation en matière de propriété intellectuelle. Elle a notamment contribué à des négociations fructueuses en vue de l'obtention d'une aide de la Banque mondiale. Un plan d'action a été mis au point aux fins de l'établissement à Singapour d'un nouveau système de brevets qui a ouvert la voie aux opérations désormais hautement automatisées de l'office.

30. L'OMPI a mis en œuvre des éléments du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, concernant notamment un logiciel de recherche et d'examen sur les éléments figuratifs des marques désormais en service en Malaisie et la démonstration de l'utilité de la mise au point d'un prototype de CD-ROM de l'ANASE sur les marques. Une formation à la gestion des projets d'automatisation a également été assurée dans le cadre de ce programme.

31. Une assistance technique a été assurée au titre du programme japonais de fonds d'affectation spéciale pour l'élaboration d'une demande de prix en vue de l'acquisition d'un logiciel de gestion de la propriété intellectuelle qui pourra être installé dans un premier temps à l'office de la propriété intellectuelle thaïlandais puis dans d'autres pays, selon que de besoin.

32. Des discussions sont en cours avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASARC) en vue de l'établissement d'un réseau sud-asiatique de propriété intellectuelle qui viendra compléter le WIPONET et offrira des services améliorés. Un projet axé sur la modernisation du système de propriété intellectuelle dans les pays du Pacifique sud est à l'étude avec IP Australia, outre l'assistance à l'automatisation apportée à plusieurs pays de la sous-région. De même, des projets d'automatisation sont en cours d'élaboration pour le Bangladesh, le Cambodge, le Népal, le Pakistan, la République démocratique populaire lao et la République populaire démocratique de Corée.

33. Le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes exécute des activités de coopération technique en matière d'automatisation des offices de propriété intellectuelle et de techniques de l'information dans la région depuis les années 90. Ces activités sont mises en œuvre sur demande expresse des gouvernements dans le cadre de projets de coopération technique administrés par l'OMPI et financés par différentes sources, dont des contributions des pays bénéficiaires.

34. Ces dernières années, les projets suivants ont notamment été menés à bien dans le cadre de ces activités : évaluation des besoins et élaboration de propositions en vue de la conception ou de la modernisation de systèmes informatisés pour les opérations en matière de propriété intellectuelle; fourniture de conseils concernant les connexions réseau de base pour raccorder les offices de propriété intellectuelle au WIPONET et l'amélioration de leurs réseaux informatiques; élaboration des cahiers des charges et évaluation des soumissions pour l'acquisition de matériel informatique et des logiciels de base; établissement du descriptif des activités de conception de logiciels confiées à des consultants internationaux et locaux et à des entreprises et évaluation de leurs travaux; fourniture de conseils concernant la réalisation de produits d'information sur la propriété industrielle; fourniture de conseils sur la création de "pages d'accueil" des offices de propriété intellectuelle sur l'Internet et sur l'utilisation de la messagerie électronique ou de réseaux privés pour l'échange d'information entre offices et pour l'accès en ligne à l'information contenue dans les bases de données de ces offices; élaboration et normalisation des collections de données relatives à la propriété intellectuelle et des services d'information en ligne accessibles par l'intermédiaire du WIPONET, ainsi que d'autres bases de données électroniques qui seront publiées sur l'Internet.

35. Du fait de ces activités, le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes est associé depuis plusieurs années au développement des systèmes d'information des offices de propriété intellectuelle de la plupart des pays de la région. À l'heure actuelle, sur les 33 pays de la région, des systèmes automatisés sont utilisés dans 24 pays pour les marques et dans 17 pour les brevets. Les dernières versions de ces systèmes font appel aux techniques de l'information les plus récentes, en l'occurrence des applications Windows mettant en œuvre des bases de données relationnelles ou non, selon l'importance de l'office et les capacités de son service informatique. Ces systèmes automatisés ont des interfaces en anglais ou en espagnol, selon la langue du pays.

36. À l'heure actuelle, des systèmes automatisés pour les marques sont en service en Argentine, à la Barbade, en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, à Cuba, en Équateur, en El Salvador, au Guatemala, au Guyana, en Haïti, au Honduras, en Jamaïque, au Mexique, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay, au Pérou, en République dominicaine, en Trinité-et-Tobago, en Uruguay et au Venezuela.

37. Des systèmes automatisés pour les brevets sont en service en Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, à Cuba, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Mexique, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay, au Pérou, en République dominicaine, en Uruguay et au Venezuela.

38. En matière d'automatisation des offices, les systèmes informatiques mis au point dans le cadre des projets de coopération technique susmentionnés permettent la réalisation des opérations suivantes :

- a) création sur supports électroniques de bases de données administratives et techniques textuelles et graphiques;

- b) mise en œuvre de mécanismes de recherche et d'échange de fichiers;
- c) réalisation de documents et de publications officiels sur papier ou sur supports électroniques;
- d) appui à l'examen quant au fond des demandes de brevet et d'enregistrement de marques en ce qui concerne la recherche d'antériorité. Les systèmes automatisés pour les marques permettent d'effectuer des recherches automatiques par similitude parmi les éléments phonétiques et figuratifs ainsi que des recherches assistées au moyen de combinaisons de codes de la Classification de Vienne. Dans le cas des brevets, ces systèmes permettent d'effectuer des recherches assistées à l'aide de combinaisons de codes de la CIB et de termes figurant dans l'abrégé du document de brevet;
- e) possibilité de consultation à distance des bases de données en matière de propriété intellectuelle par les utilisateurs extérieurs afin de renforcer l'efficacité des services d'information;
- f) aide à la production de recueils de documents de brevets et de marques sur CD-ROM;
- g) aide au stockage électronique des documents sur papier (certains systèmes seulement);
- h) accès aux informations générales de l'office et aux bases de données (certains sites seulement) via l'Internet.

39. Il convient de mentionner en particulier le rôle joué par le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes dans l'élaboration d'un système de recherche des marques qui est utilisé par la grande majorité (21) des offices des marques de la région. Ce système est fondé sur des algorithmes très élaborés utilisant la phonétique et produit des résultats hiérarchisés en fonction du pourcentage de similitude. Cet algorithme de recherche a été mis en œuvre sur diverses plates-formes, des bases de données sur ordinateur individuel (FOXPRO) aux bases de données relationnelles (ORACLE, INFORMIX).

40. En ce qui concerne la gestion du droit d'auteur et des droits connexes par les offices de droit d'auteur ou de propriété intellectuelle de la région Amérique latine et Caraïbes, le bureau aide actuellement certains de ces organismes à mettre au point des systèmes d'information leur permettant d'enregistrer dans une base de données tout type d'œuvre indiqué dans la législation nationale et de produire tous les documents officiels qui s'y rapportent. L'OMPI apporte son concours aux offices du droit d'auteur de la Colombie, du Guatemala et du Honduras pour la conception de systèmes automatisés en la matière.

41. La coopération future de l'OMPI dans ce domaine sera dictée par les demandes formulées par les gouvernements des pays de la région au cours de différentes manifestations récentes et des réunions gouvernementales de coordination des politiques. À leur dernière réunion, tenue en novembre 2000 en El Salvador, les responsables des offices de propriété intellectuelle d'Amérique latine ont prié l'OMPI de les aider, dans le cadre de l'établissement de réseaux privés mettant en œuvre des mécanismes de cryptage par l'intermédiaire du WIPONET, à concevoir des modules de dépôt électronique des demandes et d'autres documents (voir le document OMPI/JPI/SAL/00/4). Les gouvernements des pays anglophones des Caraïbes, au cours de la réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle tenue en octobre 2000 à Sainte-Lucie, ont aussi demandé à l'OMPI de les aider à mettre au point un système d'information régional fondé sur les techniques de l'information les plus récentes et tenant compte du WIPONET, qui assurera l'automatisation complète des offices de propriété intellectuelle (voir le document WIPO/MIN/CAT/00/3).

Conclusion

42. Le présent rapport de situation a permis de donner un aperçu des principales activités menées dans le domaine de l'automatisation avec l'aide des secteurs de la coopération pour le développement. Il a aussi permis de mettre en lumière les principales caractéristiques des produits d'automatisation qui sont désormais disponibles pour faciliter la gestion collective et les procédures des offices de propriété industrielle. Il donne enfin une indication des projets dont la mise en œuvre devrait se poursuivre au cours de l'année. Toutes ces informations tendent à démontrer l'utilité et l'intérêt de ces activités

*43. Le comité permanent est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document et à formuler toute recommandation éventuelle sur son contenu.*

[Fin du document]